

VIVRE EN ETABLISSEMENT

Les établissements d'hébergement

La décision de vivre dans un autre lieu que son domicile est un choix délicat. L'intégration dans un nouveau mode de vie sera d'autant mieux vécue que cette décision aura été réfléchie, partagée avec le médecin et la famille, en dehors de toute situation de crise. L'anticipation est gage de réussite.

→ Les différentes structures d'hébergement pour les retraités

- ❖ Les Foyers Logement

Le public :

Formule intermédiaire entre le domicile et la maison de retraite, un foyer logement (ou logement foyer) accueille des personnes autonomes mais qui ont besoin d'un cadre sécurisant.

Les personnes désirant intégrer un logement foyer doivent être valides et autonomes, capables de vivre de manière habituelle dans un logement indépendant, même si elles ont besoin occasionnellement d'être aidées.

Hébergement et services :

Parfois appelés résidences pour personnes âgées, les logements foyers sont des studios ou des deux pièces offrant aux retraités un logement indépendant avec possibilité de bénéficier de services collectifs (restauration, blanchisserie, animation, infirmerie, ...) dont l'usage est facultatif. Les retraités ont le statut de locataire et disposent de locaux communs et de services collectifs.

Établissements sur le territoire :

ISSOIRE, «La Cascade»
9, rue Raoul Bardy 63500
Tel: 04.73.89.47.29
Fax: 04.73.89.15.73

EGLISENEUVE D'ENTRAIGUES
Le bourg 63850
Tel: 04.73.71.90.13

- ❖ Les établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD)

Le public :

Personnes âgées dépendantes et dont l'état nécessite une surveillance médicale.

Hébergement et services :

Structures médicalisées assurant une prise en charge globale de la personne âgée, incluant l'hébergement en chambre ou en logement, les soins médicaux et de surveillance, les repas et divers services spécifiques.

La tarification :

Elle se décompose en 3 parties :

- **L'hébergement** : ce tarif comprend le logement, la pension complète, la fourniture éventuelle du linge de maison, l'animation, ... Il est à la charge de la personne âgée, sauf si l'insuffisance de ses ressources lui ouvre droit à l'Aide Sociale versée par le Conseil Général. Cette aide financière n'est envisageable que pour les établissements habilités à recevoir l'Aide Sociale. Dans certains cas, l'aide au logement de la Caisse d'Allocations familiales peut aussi être sollicitée.

- **Les soins** : il comprend les soins médicaux dispensés par le personnel de la résidence, ou extérieur. Ce tarif est directement pris en charge par la Sécurité Sociale.

- **La dépendance** : ce tarif prend en compte l'aide à l'accomplissement des actes de la vie courante en cas de perte d'autonomie (celle-ci étant évaluée conformément à la grille AGGIR). Le bénéfice de l'APA permet de prendre en charge tout ou partie de ce coût.

Établissements sur le territoire

EHPAD «La Roseraie»
Teyde 63420 - ARDES SUR COUZE
Tel: 04.73.71.83.54

EHPAD «La Providence»
9, rue de la Safournière - 63500 ISSOIRE
Tel: 04.73.89.19.81

«EHPAD de Besse»
17, rue Près de la Ville - 63610 BESSE St ANASTAISE
Tel: 04.73.79.55.40

«EHPAD Centre hospitalier Paul Ardier»
13, rue du docteur Sauvat - 63500 ISSOIRE
Tel: 04.73.89.72.67

EHPAD «Charles Andraud»
6, rue de l'hospice - 63490 SAUXILLANGES
Tel: 04.73.96.82.24

EHPAD «Les Vallons fleuris»
2, avenue Charles De Gaulle
63570 BRASSAC les MINES

EHPAD «Le Verger»
Chemin de la Plagne 63340 - St GERMAIN LEMBRON
Tel: 04.73.96.42.72

«Résidence Jeanson»
Chemin du Say - 63710 St NECTAIRE
Tel: 04.73.88.52.31

EHPAD « Les Campellis »
Route de Clémensat – 63320 CHAMPEIX
Tel : 04 73 54 55 70

❖ Les Soins Médicaux Très Importants (SMTI)

Le public :

Personnes âgées les plus dépendantes ayant perdu la capacité d'effectuer seules les actes ordinaires de la vie et dont l'état nécessite une surveillance médicale constante.

Hébergement et services :

Autrefois appelées service de Long Séjour puis Unités de Soins de Longue Durée ce sont des structures très médicalisées assurant une prise en charge globale de la personne âgée, incluant l'hébergement en chambre, les soins médicaux et de surveillance, les repas et divers services spécifiques.

Établissement sur le territoire :

**«SMTI Centre hospitalier Paul Ardier»
13, rue du docteur Sauvat - 63500 ISSOIRE
Tel: 04.73.89.72.67**

❖ L'accueil familial

Le public :

Il s'agit pour une personne âgée d'être hébergé, à titre payant, dans une famille autre que la sienne.

La rémunération de l'accueillant :

Elle comporte :

- Un loyer (pouvant être financé par l'allocation logement ou l'APL).
- Une indemnité pour frais d'entretiens courants.
- Une indemnité complémentaire lorsque l'état de santé de la personne accueillie impose une contrainte particulière.

L'APA peut intervenir dans la prise en charge de ces indemnités. C'est au Conseil Départemental que revient la compétence de délivrer les agréments pour une à trois personnes maximum par famille. Ces familles font l'objet de contrôles, et le suivi médico-social de la personne accueillie est prévu.

Service d'accueil familial :

Dans le Puy-de-Dôme, le service de Placement Familial est géré par l'association Croix-Marine

Croix Marine
36 boulevard Pasteur 63000 CLERMONT-FERRAND
Tel: 04.73.45.19.19

- ❖ Les courts séjours et les soins de suite et de réadaptation

Les Courts Séjours :

Ils constituent un maillon indispensable de la filière gériatrique intra hospitalière notamment pour les personnes âgées fragiles ayant eu recours aux Urgences. En particulier, il a une vocation d'y soigner les malades âgés poly pathologiques à haut risque de dépendance physique, psychique ou sociale.

Établissement sur le territoire :

**«Court Séjour Centre hospitalier Paul Ardier»
13, rue du docteur Sauvat - 63500 ISSOIRE
Tel: 04.73.89.72.72**

Les Soins de Suite et de Réadaptation

Ce sont des structures intermédiaires hospitalières, leurs missions sont de poursuivre la délivrance de soins appropriés, de préserver l'autonomie du patient et de préparer sa sortie. Cette dernière se fait si possible en partenariat avec la famille, le corps médical et le service social. La durée de séjour varie de 15 jours à 2 mois environ. La prise en charge se fait par la Sécurité Sociale et les mutuelles.

Établissement sur le territoire :

**Clinique «Les Sorbiers»
16, route de Saint-Germain - 63500 ISSOIRE
Tél : 08.26.28.28.18**

- ❖ Unité de Soins Spécifiques (ou unité de vie) Alzheimer

Le Public :

Personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer ou d'un syndrome apparenté.

Hébergement et services :

Structures spécialisées répondant à des critères précis d'adaptation architecturale, de qualification du personnel, de participation des familles et de soins spécifiques. Ces unités s'organisent au sein des structures d'hospitalisation (court, moyen ou long séjour), des maisons de retraite ou d'autres structures autonomes.

- ❖ Les MAPA, MARPA et Résidences services

Les MAPA (Maison d'Accueil pour Personnes Âgées) :

Elles peuvent recevoir des personnes âgées valides ou semi valides qui ne nécessitent pas une prise en charge médicale mais sont dans l'incapacité de vivre seules à domicile. Des services collectifs sont mis à disposition.

Les MARPA (Maison d'Accueil Rurale pour Personnes Âgées) :

Elles s'apparentent aux Foyers Logements mais n'accueillent pas plus de vingt personnes. Elles sont situées en secteur rural. Ce sont des structures initiées par la Mutualité Sociale Agricole.

Les Résidences Services :

Il s'agit de petits appartements individuels, souvent implantés en centre ville, qui peuvent être loués ou achetés. La résidence propose des services annexes payants tels que la restauration en salle, l'entretien du logement, le pressing... et les personnes âgées peuvent aussi disposer d'un service de surveillance médicale.

Ces types d'établissements n'existent pas sur le territoire du CLIC Issoire Bassin Montagne.